



DEMANDE DE RÉSILIATION D'UN CONDOMINIUM

Par une association condominiale ou un liquidateur désigné par un tribunal

Demandeur		N° de référence du client	
Personne-ressource	N° de client du BTBF	N° de compte du BTBF	
Adresse postale	Ville/Localité	Terr./Prov.	Code postal
Téléphone	Courriel		
Nom de l'association condominiale (ex. Association condominiale de Whitehorse n° 95)			
Numéro de la parcelle visée par l'enregistrement			

Le demandeur a-t-il été désigné liquidateur de l'association susmentionnée sur ordonnance de la Cour suprême du Yukon?
(cocher une option)

Oui Allez à la partie B

Non Allez à la partie A

Documents requis

Documents à enregistrer	Autres titres	Frais d'enregistrement
PARTIE A Pour une demande de résiliation par une association condominiale (<i>Loi de 2015 sur les condominiums</i> , art. 230), présenter :		
1 Un nouveau plan d'arpentage, tel que visé à l'alinéa 229a) de la <i>Loi de 2015 sur les condominiums</i> .		
2 L'annulation de la déclaration signée par l'association condominiale, y compris : <ul style="list-style-type: none">le consentement écrit à la résiliation signé par tous les titulaires de charges grevant une partie privative ou les parties communes;le consentement écrit de l'autorité publique compétente si la demande concerne la résiliation d'un condominium à bail.		9 \$
3 Une attestation de l'association conformément à l'alinéa 230c) de la Loi.		
4 Tout autre document exigé par le registraire des titres de biens-fonds (énumérer) : <ul style="list-style-type: none">...		

Documents requis			
Documents à enregistrer	Autres titres	Frais d'enregistrement	
PARTIE B			
Pour une demande de résiliation par un liquidateur désigné par un tribunal (<i>Loi de 2015 sur les condominiums</i> , art. 233), présenter :			
1	Un nouveau plan d'arpentage, tel que visé à l'alinéa 229a) de la <i>Loi de 2015 sur les condominiums</i> .		
2	L'annulation de la déclaration signée par le liquidateur au nom de l'association condominiale.	9 \$	
3	Une copie certifiée conforme par le tribunal de l'ordonnance de résiliation du condominium rendue par la Cour suprême du Yukon.	20 \$	
4	Une attestation de l'association condominiale, signée par le liquidateur.		
5	Tout autre document exigé par le registrateur des titres de biens-fonds (énumérer) : <ul style="list-style-type: none"> • • • 		
Certificats de titre et autres services		Autres titres	Frais d'enregistrement
1	Copie du certificat de titre	3 \$ X _____	
Total des frais			\$

Par la poste

C.P. 2703 (J-2A)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Par téléphone

867-667-5612

En personne

2134, 2^e Avenue
Whitehorse (Yukon)

Les renseignements personnels fournis aux présentes sont recueillis en vertu de l'alinéa 15c)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), ainsi qu'en vertu de la *Loi de 2015 sur les condominiums*, de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* et des règlements d'application de ces deux lois, dans le cadre des activités menées par le Bureau des titres de biens-fonds, notamment la constitution de condominiums, l'enregistrement de titres de biens-fonds et la tenue de registres publics. La LAIPVP ne vise pas l'information contenue dans les registres publics du Bureau des titres de biens-fonds; toute personne a le droit d'examiner les renseignements contenus dans ces registres publics et d'en faire des copies ou d'en tirer des extraits. Si vous avez des questions relativement à la collecte de vos renseignements, veuillez les adresser au registrateur adjoint des titres de biens-fonds au 867-667-5612 ou (sans frais au Yukon) au 1-800-661-0408, poste 5612.